



MATURITES SPECIALISEES TRAVAIL DE MATURITE (TMSP) 2022-2023

Brochure Élève

Août 2022

Cadre réglementaire

RGY art. 98 à 102	Description du contenu de formation du certificat de maturité spécialisée
Règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale art. 17 al. c	Description du TMsp
Maturités spécialisées Plans d'études	Description spécifique du TMsp pour chaque maturité spécialisée

Description

Le certificat de maturité spécialisée comprend un travail de maturité spécialisée dans le domaine professionnel choisi, préparé de façon individuelle, il est constitué d'un document écrit et doit être défendu oralement.

Axé essentiellement sur l'expérience acquise au cours du stage professionnel induit par le cursus ou sur la formation de nature professionnelle, le TMsp a pour objectif de permettre au candidat de démontrer ses compétences à :

- analyser et évaluer des situations professionnelles ;
- transmettre son expérience, sa perception personnelle, ses découvertes dans le cadre de la rencontre avec le milieu professionnel ;
- chercher de la documentation, évaluer, exploiter et structurer l'information ;
- porter un regard critique sur ses propres connaissances ;
- s'investir dans son travail avec régularité et autonomie.

Le résultat de la réflexion et de recherches menées au cours de la période de préparation se traduit par un texte de dix à quinze pages, sans les annexes. Une défense orale est l'occasion de démontrer la maîtrise du sujet.

Le contenu du TMsp est spécifique à chaque certificat de maturité spécialisée. La présente brochure contient les informations concernant la mise en œuvre du TMsp au Gymnase de Renens. Les brochures éditées par la DGEF font référence comme plan d'études.

Encadrement

Pour la réalisation du TMsp, l'élève bénéficie du soutien de deux accompagnants.

Le répondant TMsp, maître du gymnase, accompagne le candidat dans toute la phase de définition du thème du travail, dans les différentes étapes de sa rédaction, ainsi que dans la mise en forme de la présentation finale. C'est lui qui reçoit le candidat pour le conseiller dans la méthodologie, pour le guider dans la meilleure façon d'exploiter ses expériences sur le terrain, pour stimuler sa réflexion et le cadrer dans sa rédaction. C'est donc à lui que revient l'essentiel du temps à consacrer pour le suivi du travail. Le répondant TMsp est le référent principal. Pour les élèves qui effectuent un stage, une visite sur le lieu de stage par le répondant TMsp est la bienvenue. Le suivi du stage n'est pas de sa responsabilité, mais cela permet une coordination autour du TMsp.

Le répondant métier est un expert de la Haute école spécialisée, ou un professionnel attaché à l'institution dans laquelle l'élève accomplit son stage. Il pourra conseiller le candidat durant la phase de définition du sujet et répondra aux questions d'ordre technique et professionnel. Le répondant métier n'intervient pas dans une prise en charge plus avancée du travail de rédaction.

Évaluation

Pour que le TMsp soit validé, le candidat doit avoir obtenu au moins la note 4. Si le TMsp n'est pas validé, l'élève échoue sa Maturité Spécialisée.

Le répondant TMsp est l'examineur pour l'évaluation de la version écrite et de la défense orale. Le répondant métier fonctionne comme expert.

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

- Le document écrit est évalué par le maître répondant et le répondant métier. Il donne lieu à une note (arrondie au demi-point).
- La défense orale a lieu en présence des deux répondants qui attribuent une note (arrondie au demi-point).

- Le calcul de la note finale varie selon les maturités spécialisées (voir ci-dessous).

Des critères d'évaluations précis seront communiqués au candidat par les répondants.

Pour rappel, l'article 42 du Règlement des Gymnases (2016) stipule

« En cas de fraude ou de tentative de fraude dans un travail scolaire ou à l'examen, en particulier en cas de plagiat, la note 1 est attribuée. »

Rendu du travail

Le travail est rendu sous format papier, une reliure n'est pas nécessaire. Deux exemplaires sont demandés (répondant gymnase et répondant métier). Un exemplaire électronique au format pdf est envoyé à la doyenne en charge à l'adresse suivante (violaine.khan@vd.ch) au moment du rendu de la version finale pour la sauvegarde et l'archivage. La diffusion du document est de la responsabilité de l'élève qui doit respecter les exigences de ses répondants.

Défense

La date de la défense orale est fixée par les répondants, d'entente avec le candidat. Le répondant gymnase se charge de communiquer les informations nécessaires au candidat en temps voulu (lieu, heure, date).

La défense orale dure 45-50 minutes et se déroule selon les modalités suivantes :

- 15 à 20 minutes de présentation ;
- 15 minutes de questions/réponses ;
- 10 à 15 minutes de délibération.

La note est ensuite communiquée directement au candidat.

NB : La défense orale des TMsp MSCI-Tourisme est différente :

- 20 minutes de présentation de l'élève (stage et projet novateur)
- 30 minutes de questions/réponses
- 10 minutes de délibération

Spécificités des différentes maturités spécialisées

Maturité spécialisée santé (MSSA)

[MSSA] Contenu

Le contenu du TMsp se répartit comme suit :

- Une première partie (un tiers au maximum du volume du document final) où l'élève se situe par rapport à l'institution dans laquelle il est engagé pour effectuer son stage (attentes par rapport à la formation pratique, description des responsabilités confiées, position du stagiaire par rapport au fonctionnement, etc.).
- Une seconde partie, requérant un développement plus important, permet d'aborder une réflexion personnelle par rapport à une situation particulière. Il s'agira de décrire cette dernière, d'analyser les moyens mis en œuvre pour faire face à celle-ci et de mener une réflexion sur ses conséquences. C'est l'occasion de mettre en évidence les apports de la formation théorique et/ou pratique permettant de faire face à ce type de situation. Cette partie peut s'achever par une réflexion sur l'apport du stage dans la confirmation ou non du choix professionnel.

[MSSA] Évaluation

La note finale du TMsp est la moyenne pondérée de la note de l'écrit et la note de l'oral selon la formule

$$\frac{3 \times \text{la note de l'écrit} + \text{la note de l'oral}}{4}$$

Si le travail de maturité spécialisée n'obtient pas une note suffisante, il doit être refait l'année scolaire suivante. Dans ce cas un nouveau stage dans une institution socio-sanitaire, d'une durée de quatre semaines, doit être suivi.

[MSSA] Calendrier

Phase 0 Mise en place	Novembre 2022	Prise de contact avec le candidat
Phase 1 Information	09.01.23 - 13.01.23	Lancement du travail
	Janvier 2023	Rencontre tripartite, présentation des critères d'évaluation
Phase 2 Recherche et Rédaction	27.01.23	Reddition du document « Convention de travail et code de déontologie » au secrétariat du Gymnase de Renens
	10.03.23	Reddition de la première version du TMsp
	24.03.23	Retour critique
Phase 3 Évaluation	*05.05.23	Reddition de la version définitive du TMsp
	22.05.23 - 09.06.23	Défense du TMsp
	09.06.23	Remise au secrétariat de l'évaluation finale par le répondant

Un calendrier de la formation se trouve dans la brochure éditée par la DGEP.

*Date non définitive - information communiquée également lors des séances de présentation de la HES Santé.

Maturité spécialisée travail social (MSTS)

[MSTS] Contenu

Le contenu du TMsp se répartit comme suit :

- Une première partie (un tiers au maximum du volume du document final) où l'élève se situe par rapport à l'institution dans laquelle il est engagé pour effectuer son stage (attentes par rapport à la formation pratique, description des responsabilités confiées, position du stagiaire par rapport au fonctionnement, etc.).
- Une seconde partie, requérant un développement plus important, permet d'aborder une réflexion personnelle par rapport à une situation particulière. Il s'agira de décrire cette dernière, d'analyser les moyens mis en oeuvre pour faire face à celle-ci et de mener une réflexion sur ses conséquences. C'est l'occasion de mettre en évidence les apports de la formation théorique et/ou pratique permettant de faire face à ce type de situation. Cette partie peut s'achever par une réflexion sur l'apport du stage dans la confirmation ou non du choix professionnel.

[MSTS] Évaluation

La note finale du TMsp est la moyenne pondérée de la note de l'écrit et la note de l'oral selon la formule

$$\frac{3 \times \text{la note de l'écrit} + \text{la note de l'oral}}{4}$$

[MSTS] Calendrier

Phase 0 Mise en place	Novembre 2022	Prise de contact avec le candidat
Phase 1 Information	09.01.23 - 13.01.23	Lancement du travail
	Janvier 2023	Rencontre tripartite, présentation des critères d'évaluation
Phase 2 Recherche et Rédaction	27.01.23	Reddition du document « Convention de travail et code de déontologie » au secrétariat du Gymnase de Renens
	10.03.23	Reddition de la première version du TMsp
	24.03.23	Retour critique
Phase 3 Évaluation	*05.05.23	Reddition de la version définitive du TMsp en deux exemplaires
	22.05.23 - 09.06.23	Défense du TMsp
	09.06.23	Remise au secrétariat de l'évaluation finale et envoi du TMsp en format .pdf à violaine.khan@vd.ch par le répondant

Un calendrier de la formation se trouve dans la brochure éditée par la DGEP.

*Date non définitive - information communiquée et confirmée par le répondant gymnase.

Maturité spécialisée communication et information, Tourisme (MSCI-T)

[MSCI-T] Contenu

Le TMsp est un document écrit qui rend compte de la capacité de réflexion et d'innovation de la candidate ou du candidat dans le domaine du tourisme. Le TMsp débute par un rapport de stage qui porte sur les vingt semaines effectuées dans le domaine (environ 50% du TMsp). Ensuite, l'élève développe, au choix (environ 50% du TMsp) :

- une idée créatrice ou un projet novateur en relation avec l'entreprise du stage. Le projet peut aussi se développer de façon détachée du lieu de stage, mais doit être en rapport avec le domaine du tourisme. Cela peut aussi être une proposition d'amélioration du fonctionnement d'un événement touristique observé dans le cadre du stage ;
- une recherche théorique argumentée sur un sujet dans le domaine du tourisme, par exemple une réflexion sur l'avenir du tourisme ou le incoming/outgoing.

[MSCI-T] Évaluation

La note finale du TMsp est la moyenne de la note de l'écrit et la note de l'oral (exprimées au demi-point) selon la formule

$$\frac{\text{la note de l'écrit} + \text{la note de l'oral}}{2}$$

[MSCI-T] Calendrier

Échéancier du projet :

- Novembre : rencontre tripartite (répondant métier, répondant TMsp et candidat)
- Mi-décembre : le candidat rédige et adresse un projet de TMsp et l'adresse à son répondant TMsp, ainsi qu'à M. Benoît Zuber (benoit.zuber@hevs.ch)

Projet novateur	Recherche théorique
1. Description du projet	1. Description et délimitation de la thématique de la recherche
2. Profil du client	2. Objectifs de la recherche
3. Originalité du projet	3. Contexte de la thématique étudiée
4. Communication du projet : - forme - support	4. Questionnement sur la thématique : a. b. c. etc.
5. Questionnement : - estimation du coût du projet - partenaires ? - et autres questions spécifiques au projet	5. Etapes du travail : Enquêtes, fiches,..
6. Étapes du travail	6. Bibliographie
7. Bibliographie	7. annexes éventuelles : image, esquisse ou schéma..
8. Annexes éventuelles : image, esquisse ou schéma..	

Phase 1 Information	31.10.22- 18.11.22	Lancement du travail
	Novembre 2022	Rencontre tripartite ou quadripartite, présentation de la grille d'évaluation
Phase 2 Recherche et Rédaction	25.11.22	Reddition du document « Convention de travail et code de déontologie » au secrétariat
	16.12.22	Reddition du document contenant l'idée créatrice pour validation des deux répondants
	13.01.23	Validation pour l'idée créatrice argumentée par les deux répondants
	03.02.23	Reddition de la première version du TMsp en deux exemplaires
	10.02.23	Retour critique
Phase 3 Évaluation	17.03.23	Reddition de la version définitive du TMsp en deux exemplaires
	20.03.23 – 31.03.23	Défense du TMsp
	14.04.23	Remise au secrétariat de l'évaluation finale et envoi du TMsp en format .pdf à violaine.khan@vd.ch par le répondant

Un calendrier de la formation se trouve dans la brochure éditée par la DGEP.

[MSCI-T] Répondant métier (pour tous les élèves en MSCI-Tourisme)

M. Benoît Zuber, maître d'enseignement HES : benoit.zuber@hevs.ch

Maturité spécialisée communication et information, Informatique de gestion (MSCI-IG)

[MSCI-IG] Contenu

Le TMsp est un document écrit qui doit permettre de démontrer les aptitudes à chercher, structurer et exploiter de l'information ainsi que les aptitudes à développer une réflexion personnelle sur un sujet de recherche.

La thématique doit être liée au monde de l'informatique de gestion : les systèmes d'information, la communication ou la gestion des données. L'étude doit porter sur un sujet tiré de l'un des domaines de l'informatique de gestion et traiter un aspect professionnel spécifique.

Le sujet et le plan du TMsp sont validés par le répondant TMsp et le répondant métier.

[MSCI-IG] Évaluation

La note finale du TMsp est la moyenne de la note de l'écrit et la note de l'oral (exprimées au demi-point) selon la formule

$$\frac{\text{la note de l'écrit} + \text{la note de l'oral}}{2}$$

2

[MSCI-IG] Calendrier

Échéancier du projet :

- Novembre : rencontre tripartite (répondant métier, répondant TMsp et candidat)
- Mi-novembre : le candidat rédige et adresse un projet de TMsp sur une demi-page A4 (titre, démarche-motivations et problématique-objectifs) à ses deux répondants (TMsp et métier)
- Fin novembre : le candidat présente son projet de TMsp lors de la rencontre tripartite avec rédaction d'un procès-verbal décisionnel et un planning adressés aux répondants TMsp et métier (semaine suivant la rencontre).

• Phase 1 • Information	31.10.22-	Lancement du travail
	18.11.22 Novembre 2022	Rencontre tripartite ou quadripartite, présentation de la grille d'évaluation
Phase 2 Recherche et Rédaction	25.11.22	Reddition du document « Convention de travail et code de déontologie » au secrétariat
	03.02.23	Reddition de la première version du TMsp en deux exemplaires
	10.02.23	Retour critique
Phase 3 Évaluation	13.03.23	Reddition de la version définitive du TMsp en trois exemplaires (répondant gymnase, ETML et HEG-GE).
	20.03.23 – 31.03.23	Défense du TMsp
	14.04.23	Remise au secrétariat de l'évaluation finale et envoi en format .pdf du TMsp à violaine.khan@vd.ch par le répondant.

Un calendrier de la formation se trouve dans la brochure éditée par la DGEP.

[MSCI-IG] Répondants

M. Roberto Ferrari (ETML) : roberto.ferrari@vd.ch

M. Jean-Philippe Trabichet (HEG-GE) : jean-philippe.trabichet@hesge.ch

Maturité spécialisée communication et information, Ingénierie des médias (MSCI-IM)

[MSCI-IM] Contenu

Le TMsp est un document écrit qui présente un travail de recherche et une réflexion personnelle autour d'une thématique liée au domaine de l'ingénierie des médias. Il s'inscrit dans un projet pratique qui consiste à élaborer ou analyser un produit média (flyer, affiche, présentation, page web, etc.). Le TMsp doit ainsi permettre de démontrer les aptitudes des candidat-e-s :

- d'une part à chercher, à exploiter et à structurer l'information autour d'un sujet inscrit dans le domaine préprofessionnel dans lequel se déroule l'année de formation ;
- d'autre part à développer une réflexion personnelle sur un sujet de recherche, soit un produit média, défini d'un commun accord avec le répondant TMsp et en collaboration avec le répondant métier de la HEIG-VD

[MSCI-IM] Évaluation

Le candidat peut faire une demande de congé à l'ERACOM pour être libéré un demi-jour afin de se rendre à sa défense de TMsp.

La note finale du TMsp est la moyenne de la note de l'écrit et la note de l'oral (exprimées au demi-point) selon la formule

$$\frac{\text{la note de l'écrit} + \text{la note de l'oral}}{2}$$

[MSCI-IM] Calendrier

Échéancier du projet :

- Début novembre : le candidat rédige et adresse un projet de TMsp sur une demi-page A4 (titre, démarche-motivations et problématique-objectifs) à son répondant TMsp et à son répondant métier.
- Mi-novembre : planification de la rencontre tripartite (répondant TMsp, répondant métier et candidat)
- Fin novembre : le candidat présente son projet de TMsp lors de la rencontre tripartite avec la rédaction d'un procès-verbal décisionnel et un planning adressés aux répondants TMsp et métier.

Phase 1 Information	31.10.22- 18.11.22	Lancement du travail
	Novembre 2022	Rencontre tripartite ou quadripartite, présentation de la grille d'évaluation
Phase 2 Recherche et Rédaction	25.11.22	Reddition du document « Convention de travail et code de déontologie » au secrétariat
	03.02.23	Reddition de la première version du TMsp en deux exemplaires
	10.02.23	Retour critique
Phase 3 Évaluation	06.03.23	Reddition de la version définitive du TMsp en deux exemplaires
	20.03.23 – 31.03.23	Défense du TMsp
	14.04.23	Remise au secrétariat de l'évaluation finale et envoi du TMsp en format .pdf à violaine.khan@vd.ch par le répondant

Un calendrier de la formation se trouve dans la brochure éditée par la DGEP.

[MSCI-IM] Répondants métier (il s'agit des deux personnes responsables de l'ensemble des répondants métier pour la filière MSCI-IM)

M. Jean-Marc Seydoux : jean-marc.seydoux@heig-vd.ch

M. Gabor Maksay : gabor.maksay@heig-vd.ch

Maturité spécialisée communication et information, Information documentaire (MSCI-ID)

[MSCI-ID] Contenu

Le TMsp est un document écrit qui se compose de deux parties :

- un rapport de stage (environ 2/3 du TMsp) et
- une note de synthèse qui inclut un résumé d'article (environ 1/3 du TMsp).*
- L'élève consacre un jour par semaine, pendant l'année, le vendredi, à ces différentes étapes du TMsp (corpus de textes, bibliographie, rapport de stage, résumé d'articles, note de synthèse).

*La note de synthèse représente un exercice professionnel dont la maîtrise est indispensable aux candidats qui envisagent une formation dans l'information documentaire. En début d'année, la HEG-GE propose une liste de thématiques du domaine professionnel, dont l'élargissement est envisageable sur proposition. Chaque candidat en choisit ou en propose une. Le candidat constitue d'abord un corpus de huit textes sur le thème choisi et établit une bibliographie. Il rédige ensuite un résumé d'un des articles du corpus, selon les consignes données en cours. En lien avec la thématique, il ou elle doit en présenter la pluralité des points de vue de manière synthétique et en démontrer les nuances.

[MSCI-ID] Évaluation

La note finale du TMsp est la moyenne de la note de l'écrit et la note de l'oral (exprimées au demi-point) selon la formule

$$\frac{\text{la note de l'écrit} + \text{la note de l'oral}}{2}$$

2

[MSCI-ID] Calendrier

Phase 1 Information	31.10.22-	Lancement du travail
	18.11.22	
	Novembre 2022	Rencontre tripartite ou quadripartite, présentation de la grille d'évaluation
	25.11.22	Validation définitive du corpus et de l'article faisant l'objet du résumé documentaire. Reddition du document « Convention de travail et code de déontologie » au secrétariat
Phase 2 Recherche et Rédaction	16.01.23	Validation du plan de la note de synthèse
	20.02.23	Reddition de la 1 ^{ère} version de la note de synthèse, en l'état (soit même incomplète)
	28.02.23	Retour critique
Phase 3 Évaluation	03.04.23 à 8h	Reddition de la version définitive du TMsp en deux exemplaires
	24.04.23 – 28.04.23	Défense du TMsp
	12.05.23	Remise au secrétariat de l'évaluation finale et envoi du TMsp en format .pdf à violaine.khan@vd.ch par le répondant.

Un calendrier de la formation se trouve dans la brochure éditée par la DGEP.

[MSCI-ID] Répondants métier

M. Michel Gorin, maître d'enseignement HES : michel.gorin@hesge.ch

M. Pierre Guanzini, Assistant HES : pierre.guanzini@hesge.ch